

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 septembre 2014**

OBJET

**10 – CREATION D'UN NOUVEAU FORFAIT ANIMATEUR POUR  
LES MERCREDIS APRES-MIDI**

N° 2014-09-10

NOMENCLATURE : 4/1/8

**L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à dix neuf heures,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf septembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 27**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

**Excusés : 2**

Mickael MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL  
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....27  
ayant un pouvoir...2  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur** : Catherine CADOU

Les nouveaux temps scolaires, mis en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, imposent la création d'un nouveau forfait de rémunération pour les animateurs intervenant au Centre de Loisirs les mercredis après-midi de 12h00 à 18h30.

Ainsi, les animateurs loisirs seront rémunérés sur un forfait de 6 heures les mercredis après-midi.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :**

**- D'EMETTRE un avis favorable à la création de ce forfait.**

Pour extrait conforme,

Le 29 septembre 2014,

**Le Maire,  
Alain ROYER**

